



## Conseil d'établissement n°2

Année scolaire 2023/2024

### Procès-verbal

**Lundi 27 novembre 2023 à 16H**

LFC – Site de Mearag – Salle de théâtre

#### **Présents :**

##### Pour l'administration :

- Mme Anne RICORDEL, Attachée de coopération éducative
- M. Frédéric BROMONT, Proviseur - Président de séance
- Mme Kim VO HOANG, Provisseure adjointe
- M. Jean-Christophe MAIGNAN, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Estelle BOUSQUET, directeur primaire pour le site de New Cairo et Zamalek
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

##### Pour le personnel enseignant :

- Mme Naima EL SAYED
- Mme Naima DUCREUX
- Mme Violaine DELARONDE
- Mme Marie-Hélène DELAFLOTTE
- M. Raphael CABLEY

##### Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- M. Ayman ABDEL FATTAH
- Mme Amani FAWAZ

##### Pour les parents d'élèves élus :

- Mme Ranya ABDELHAMID
- Mme Dalia FAYAD
- Mme Noha EL ZAYAT
- M. Paul HADDAD
- Mme Claire GUIMBERT

##### Pour les élèves :

- Mme Haya ABOU HUSSEIN
- Mme Maya EL KHAZINDAR

##### Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger
- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger
- Mme Mariannick URVOY, Conseillère des Français de l'étranger
- Mme Khadija ABDELAZEEM, Vice-présidente du CVL

#### **Excusés :**

- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte
- M. Thierry DAUM, Directeur administratif et financier

#### **(Cf-annexe 1- feuille d'émargement)**

→ Le quorum étant atteint (20/21), le conseil d'établissement n°2, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.



M. Frédéric BROMONT ouvre la séance à 16h00. Tour de table et présentation des membres. En l'absence de Monsieur DAUM, le budget sera présenté par M. BROMONT et complété au besoin par M. EL MOUTAOUKIL, DAF Adjoint en fonction, invité pour l'occasion.

- Désignation du secrétaire de séance : Mme Kim VO HOANG
- Le secrétariat de séance sera suppléé par : Mme Marie-Hélène DELAFLOTTE

Concernant l'ordre du jour, Mme EL SAYED demande de remonter le point « 12. Carte des emplois R24 ». Monsieur Bromont indique qu'il sera placé juste après le point 3.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du PV du CE n°1 du 26 septembre 2023
2. Installation des instances
3. Calendrier prévisionnel des instances
4. Carte des emplois R24
5. Budget rectificatif 2023
6. Tarifs 2024-2025
7. Salaires R24
8. Budget 2023
9. Plan Local d'Evaluation
10. Protocole d'urgence
11. Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et à la citoyenneté
12. Plan annuel d'éducation à l'orientation
13. Voyages scolaires
14. Questions diverses

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement n°1 du 26 septembre 2023 :**

M. le Proviseur demande si des modifications sont à apporter au dernier procès-verbal :

Mme DELARONDE :

- Serait-il possible de remplacer "les enseignants" par "les représentants des personnels enseignants" ?

A rajouter à la demande de Mme MIRAMONT :

- la liste des noms des professeurs qui sont concernés par une IMP

#### **Cf-annexe 2 – Tableau nominatif des IMP 2023**

- Concernant le poste de psychologue scolaire, il ne s'agit pas d'un "poste" mais d'une "vacation".

#### **Cf-annexe 3- PV du CE du 26 septembre 2023 :**

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

**Déclaration liminaire de la FSU** (cf annexe 4- Déclaration liminaire du FSU)



## **2. Installation des instances :**

### **Cf-annexe 5– tableau des instances 2023/2024**

Les parents font remarquer qu'il manque le tableau de la commission d'appel.

Réponse de M. BROMONT : La commission d'appel n'est pas une instance de l'établissement. Elle relève des compétences du poste diplomatique. Elle n'apparaît donc pas dans le tableau. Mme RICORDEL indique que les modalités de convocation restent à définir. Elles seront transmises dans le courant du deuxième trimestre.

Une vingtaine d'instances sont présentes dans l'établissement et décrites dans le tableau annexé. C'est deux fois plus qu'en France pour un établissement de taille comparable.

Mme EL SAYED précise que les représentants du personnel sont représentants de TOUS les personnels. Pour la prochaine CHSCS et CHSCT à venir (11/12), les représentants du personnel remonteront à la direction les modalités de participation et l'ordre du jour.

## **3. Calendrier prévisionnel des instances 2023-2024 :**

### **Cf-annexe 6- calendrier prévisionnel des instances 2023/2024.**

Il s'agit d'un calendrier prévisionnel. L'ensemble des instances y est inscrit. Les dates sont susceptibles d'être modifiées.

Le CHSCS – CHSCT doit être inscrit au 11/12.

## **4. Carte des emplois R24**

Il est demandé l'ouverture d'un poste de professeur des écoles en détachement auprès de l'AEFE. Le besoin concerne le renfort de la maternelle en vue de l'ouverture de la PS sur les sites de Maadi et Zamalek.

Pour rappel, la petite section est obligatoire dans le système scolaire français. Au LFC, seul le site de New Cairo dispose d'une PS depuis la rentrée 2022. C'est donc une priorité absolue et la direction souhaite terminer le déploiement déjà entamé. Une opportunité d'effectifs permet d'anticiper cette ouverture à la prochaine rentrée.

Les questions d'ordre matériel et de RH sont en cours d'étude, in situ avec les équipes respectives.

Les représentants du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré se réjouissent sur le principe d'une ouverture de poste de détaché mais déplorent fortement qu'aucune consultation de l'ensemble des personnels enseignants n'ait eu lieu à ce jour, alors que toute ouverture de classe aura des effets sur l'ensemble de la structure et sur son fonctionnement.

La direction indique que le conseil d'établissement n'est pas compétent pour émettre un avis sur une mesure obligatoire inscrite au code de l'éducation. La petite section n'est pas une option. La discussion est faite in situ sur les sites concernés et concerne les modalités de mise en œuvre.

Les représentants du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré précisent que les collègues de maternelle auraient aimé être consultés de manière collective pour s'entretenir sur ce sujet et définir les conditions matérielles communes.

Mme BOUSQUET indique que l'ouverture de la maternelle dépend beaucoup du site. La consultation sera donc étendue aux collègues respectifs très prochainement.

Les représentants du personnel enseignant posent une question relative à la prise en compte de la bourse en petite section.

La Direction indique que c'est une question liée à l'homologation du niveau. Le niveau PS étant homologué depuis le mois de janvier au LFC, les familles françaises sont désormais éligibles aux bourses sur le niveau.

Les représentants du personnel enseignant demandent si un poste en lettres est bien prévu à la rentrée scolaire 2024 ?

La Direction répond que le poste est vacant et remis au mouvement. Il n'y a donc pas lieu de créer un poste.

#### Ouverture d'un poste PE (pour avis) :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

#### 5. Budget rectificatif 2023

En l'absence de Monsieur DAUM, DAF, le budget rectificatif est présenté par Monsieur le Proviseur.

Le budget est construit de manière prévisionnelle sur une durée d'un an du 1er janvier au 31 décembre. Pour les EGD, ces budgets sont agglomérés et constituent une partie (essentielle) du budget de l'AEFE. Ils reposent sur le principe de la comptabilité publique. A noter 3 moments importants :

- Le budget initial présenté en novembre
- Un 1<sup>er</sup> budget rectificatif en juin
- Un 2<sup>nd</sup> budget rectificatif en octobre

Présentation du budget rectificatif 2023 dans le tableau joint en annexe.

Il n'est pas observé de modifications sur les recettes

Sur les dépenses, des ajustements sont faits :

1. EDU131 ajout en AE (autorisation d'engagement sur l'année) et en CP (crédits de paiement= ce qu'on va mettre réellement en paiement). 90 000€ pour terminer l'année. Cette somme permet de pallier les difficultés liées au dédouanement des fournitures scolaires et de débloquent un budget en local.
2. EDU112 ajout de 200 000€ liés à l'augmentation des salaires, au recrutement de personnel en remplacement des absences, et l'augmentation des charges diverses dont sociales.
3. SUP321 = opération non réalisée liée aux travaux sur le site de Maadi. Montant de 2,9 M d'euros reversé dans la trésorerie.
4. SUP321= Terrain sportif (changement de la pelouse synthétique)
5. SUP341+ Matériel informatique (tablettes)

Les représentants du personnel enseignant demandent s'il y a des espoirs d'avancée sur le site de Maadi.

Mme RICORDEL indique que la venue de la commission a permis de faire la liaison avec les autorités égyptiennes. Le document obligatoire et prérequis dans le cadre du lancement des travaux est désormais sur le bureau du ministre de l'Éducation égyptienne. Tout le processus administratif a été reconnu comme valide et est désormais en attente de signature.

Le dossier est suivi de manière très attentive, voire quotidiennement par le poste.

Mme EL SAYED demande pourquoi la réponse des autorités égyptiennes tarde tant à venir. Cela fait plusieurs années désormais.

Mme RICORDEL indique que nous sommes tributaires du calendrier des autorités locales.



## Présentation du budget initial 2024

- La masse salariale (**cf-annexe 7-budget CE n°2**)
- Les frais d'écologie et les tarifs 2024-2025 (**cf-annexe 7-budget CE n°2**)

Les frais varient en fonction de la nationalité des élèves. Les augmentations tiennent compte des paramètres liés aux dépenses. Le budget est extrêmement serré contrairement aux apparences.

Concernant la masse salariale, il n'y aura pas d'augmentation du point d'indice à la rentrée 2024.

Nouveauté pour l'année 2024 à la demande de l'AEFE : le budget a dû être fait en juin (et non plus au mois d'octobre) pour faciliter les passations des agents comptables à leur prise de fonction.

Le budget comporte des zones d'affectation. Il est divisé en 3 grandes sections de dépenses :

- Les personnels
- Le fonctionnement
- L'investissement

Vers 3 destinations :

- L'excellence éducative
- Le réseau
- La modernisation

Le contexte international doit être pris en compte dans la confection du budget. Il doit permettre d'évaluer les risques. (**cf-annexe 7-budget CE n°2**)

Dans le contexte égyptien, il s'agit de la crise économique la plus compliquée en 50 ans avec un taux d'inflation à 37%.

L'attention sur les grandes masses budgétaires est portée sur :

- La rénovation du site de Maadi
- Le développement du numérique
- L'activité pédagogique (voyages scolaires, sorties, et projets...)
- Le renforcement des équipes éducatives (hausse significative de la masse salariale)

LES DEPENSES :

Est présentée chacune des dépenses en détail :

La masse salariale= 5 600 000€

Pilotage pédagogique = 770 000€

Un point est fait sur le tableau comparatif des dépenses :

- À destination de l'excellence éducative N-1.

En prévision, à noter une augmentation possible du plafond d'emploi à prévoir avec deux ETP (emploi temps plein) à la rentrée 2024.

Mme GUIMBERT : les deux ETP sont-ils déjà fléchés ?

M. BROMONT : pas encore. Ils sont liés à l'évolution de l'offre pédagogique et des besoins nouveaux mis en prévision.



➤ À destination de la vie du réseau

Les sommes restent sensiblement identiques à l'an passé. C'est la part la plus faible en termes de dépenses.

➤ À destination de la modernisation

Une grande partie est liée à l'immobilier (restructuration du site de Maadi) et dans une moindre mesure, toutes les opérations liées à l'informatique et la sécurité.

Mme GUIMBERT demande à quoi correspondent les charges exceptionnelles et financières ? Pourquoi une telle augmentation ?

Monsieur EL MOUTAOUKIL répond qu'ils correspondent à l'augmentation du montant des transferts de fonds et tient compte de la réalité de ce qui a été dépensé en 2023. Cette ligne reste prévisionnelle.

LES RECETTES :

➤ Réparties en deux grandes catégories :

- Les frais de scolarité = 99%
- Les recettes liées aux voyages scolaires
- Les subventions de l'état

La hausse prévisionnelle des recettes est liée à l'augmentation des frais d'écologie.

Le résultat prévisionnel est bénéficiaire.

Attention, ce résultat ne prend pas en compte les flux de trésorerie entre le lycée et l'AEFE.

Ce bénéfice va donc être imputé des flux reversés à l'agence.

En précision :

La trésorerie est la disponibilité mobilisable sur le compte.

Le fond de roulement correspond à ce qu'on a de mobilisable sur le compte + ce qui nous est dû.

Le besoin de fond de roulement tient compte du fond de roulement auquel il faut enlever les dettes du LFC.

Une baisse des résultats est à observer entre 2022 et 2023.

Concernant les flux croisés entre le LFC et l'AEFE, la participation financière est de 6%.

Si l'on considère ce que le LFC doit reverser à l'AEFE, soit 3 664 374€, le budget est très serré. Il reste environ 600 000€.

On observe néanmoins que l'AEFE reverse 4 134 592€, soit une aide nette conséquente. M. HADDAD fait un point sur l'historique de l'aide de l'agence. Quand bien même l'aide de l'agence reste conséquente, au vu de la situation, il ne devrait pas être exclu de solliciter une aide de l'agence au vu du contexte économique sans précédent.

Question de Mme PASCAL : y a-t-il d'autres établissements dans le monde où les parents doivent payer en euros ?

M. BROMONT précise que oui.

Mme GUIMBERT demande comment les transactions peuvent être réglées.

Certains règlements ne peuvent pas être réalisés faute de devises disponibles en euros.



## Avis sur le budget :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

### 6. Tarif 2024-2025 :

Sujet abordé en point n°5

### 7. Salaires Rentrée 2024 :

Sujet abordé en point n°5

### 8. Budget 2023

Sujet abordé en point n°5

### 9. Plan Local d'évaluation (PLE)

#### Cf-annexe 8 – PLE

Le PLE précise les modalités d'évaluation dans chaque discipline au titre du contrôle continu pour le cycle terminal.

Il est ajusté au semestre et sera mis en ligne sur le site internet du lycée.

Dans le calcul du baccalauréat, la part du contrôle continu représente 40% du contrôle continu et les épreuves terminales 60%.

Le PLE n'est pas un document contractuel. Il ne peut pas faire l'objet d'un recours. Il donne une indication mais les enseignants restent néanmoins maîtres au titre de la liberté pédagogique.

### 10. Protocole d'urgence

Présentation du protocole joint en **annexe n°9**

- Document travaillé et conçu par l'équipe du pôle santé
- Il est affiché de manière visible dans tout le lycée
- Le protocole est le même, décliné sur les 4 sites (avec ajustement de la liste des personnels formés aux 1er secours)

## **11. Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et à la citoyenneté**

Mme Magali HANNEQUAU, CPE et invitée à ce conseil, présente le programme d'actions mis en place au LFC.  
Lecture du tableau en **annexe 10- Programme d'actions CESC**

Une question des élèves : est-il possible de changer de prestataire pour améliorer la cantine ?

La direction indique qu'il est important de travailler collectivement sur la question. Il n'est pas question de changer de prestataire mais d'associer les élèves et parents à comment améliorer les habitudes alimentaires d'une part, et comment ajuster l'offre d'autre part.

Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et à la citoyenneté pour adoption :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

## **12. Plan annuel d'éducation à l'orientation**

Mme Marie PLASSE, CPE et Personne Ressource en Information et Orientation, présente les actions à venir relatives à l'orientation par période et par niveau à partir de la Seconde.

En complément, les élèves seront inscrits sur la plateforme AGORA de l'AEFE qui propose un salon virtuel de l'orientation du 11/12 au 15/12. Des conférences en ligne seront dédiées.

Les CPO correspondent aux classes ouvertes initiés par les enseignants. Certains professeurs offrent l'opportunité aux élèves de venir observer les classes, en particulier dans les enseignements de spécialité pour aider aux choix d'orientation.

Au lycée, la direction a la volonté d'impliquer davantage les parents sur cette question dès l'entrée au lycée et non pas seulement en classe de Terminale. Le processus d'orientation s'inscrit sur 3 années. Il est donc important d'associer à la fois les parents et les élèves pour réfléchir aux moyens d'améliorer. La Direction propose de créer un groupe de travail à cet effet.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0



### 13. Voyages scolaires

Un seul voyage supplémentaire est ajouté à la liste. Il s'agit d'un voyage organisé par Mme LEVASLOT.

- Lieu : Berlin (Allemagne)
- Organisatrice : Mme LEVASLOT
- Date : du 12 au 18 avril 2024
- Public : élèves germanistes (collège-lycée- environ 30 élèves)
- Accompagnateurs : Mme LEVASLOT, Mme PROMEYRAT, M. LIBERT
- Montant total pour toutes les familles : 39 528 €
- Montant par élève : 1 197,82 €

Pour avis sur les voyages scolaires :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

### 14. Questions diverses :

- 14.a : Représentants des enseignants 1er degré : néant
- 14.b : Représentants des enseignants du 2nd degré SUDCAIRE :
  - Demande de création de postes à temps partiel pour les vacataires présents dans l'établissement depuis 5 ans.  
Nous devons tout d'abord nous assurer que la création d'un poste peut être fléchée sur une personne en particulier. Habituellement la création d'un poste entraîne la publication d'un appel à candidature. Nous avons donc d'abord besoin d'une expertise juridique et règlementaire sur ce sujet.  
Ce sujet devra être discuté en CCPL.  
Par ailleurs, l'élévation du plafond d'emploi doit être justifiée non seulement sur le besoin mais aussi sur son financement. L'AEFE reste décisionnaire sur ce sujet.
- Le poste coordinateur EBEP a-t-il été pourvu ?  
Le recrutement est toujours en cours. Le dernier appel à candidature est une nouvelle fois décevant. L'écart entre la fiche de poste et le profil des candidats est toujours important. Faut-il investir sur une personne avec peu d'expérience et lui permettre de monter en compétences ? En France, la politique inclusive de l'école est coordonnée au niveau académique. Il n'y a pas de coordonnateur dédié au niveau des établissements. Nous continuons à penser que ce type de personnel est un réel plus pour aider les enseignants à mettre en œuvre les pratiques inclusives au sein de la classe.
- L'interdiction du téléphone portable : pour le collège, le ramassage a commencé par les classes de 6ème va-t-il se poursuivre sur les niveaux 5ème, 4ème et 3ème ?  
Pour le lycée, les élèves ne respectent toujours pas le règlement : une communication aux élèves et aux familles de la part de la direction est-elle envisageable ?  
Le ramassage des téléphones portables au collège va s'étendre à toutes les classes du collège et cela progressivement, l'objectif étant de ramasser tous les téléphones d'ici la fin de l'année.  
Il est à noter que les parents des élèves de 6ème ont préféré laisser les téléphones de leur enfant à la maison, ce qui nous a facilité la tâche.  
Nous avons besoin de tester le dispositif sur un niveau et un temps donné et de le perfectionner.



Nous devrions commencer à ramasser les téléphones des 5èmes avant les vacances de Noël. Nous devons réfléchir surtout au rendu des téléphones.

Cela suppose une logistique complexe et un besoin en termes de personnes sur les après-midis.

Nous allons avoir besoin de l'aide des enseignants.

Pour les lycéens, l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est tolérée uniquement dans la cour du lycée. En classe, l'utilisation de ce type d'équipements est interdite sauf à la demande explicite d'un enseignant et dans le cadre d'une activité pédagogique.

Il revient à chaque enseignant de rappeler leur exigence en fonction de leur séance pédagogique. En cas de non-respect de la consigne par l'élève, le portable est confié à la vie scolaire qui le restitue en fin de journée.

Question des élèves : pourquoi doit-on ramasser les téléphones portables ?

Cela fait partie du code de l'éducation. Le téléphone portable est interdit au collège. Cela contribue à la lutte contre le harcèlement. L'utilisation du téléphone n'est pas toujours bienveillante. C'est un vecteur de conflit important. Le LFC a donc pris une mesure forte pour améliorer les relations entre élèves et leur permettre de renouer le dialogue.

Les parents d'élèves : comment font les élèves pour connaître les modifications liées aux emplois du temps par exemple ?

Cela nous permet de revoir la communication interne à l'établissement. Un système d'affichage dynamique sur les écrans est envisagé.

Le rapport humain est à ne pas négliger également. Les élèves pourront être avertis par la vie scolaire en passant dans les classes par exemple. La logistique reste à consolider dans la montée en puissance avec les autres niveaux.

14.c : Représentants des enseignants du 2nd degré SNES FSU : néant

14.d : Représentants des parents d'élèves ARFE : néant

14.e : Représentants des parents d'élèves AFPEC :

- Les parents demandent à savoir le système mis en place au LFC pour remplacer les professeurs absents, et qui reste catastrophique depuis le début de l'année scolaire. Il existe un manque de communication entre le lycée et les parents d'élèves des classes concernées sur les absences et leur durée.

Les absences sont nécessairement reportées sur Pronote afin de signaler aux familles l'absence d'un professeur. Lorsque c'est possible, des solutions de remplacement en interne peuvent être proposées. Trois principaux motifs d'absences existent : le motif administratif, le motif personnel, le motif d'accompagnement (voyage ou sortie scolaire)



Ci-après quelques indicateurs à titre informatif :

	2023-2024 Du 03/09 au 27/11	N-1 Du 04/09 au 27/11
Nombre d'absences total	1369H	1205H
Motif administratif	410H	542H
Motif accompagnement	30H	63H
Motif personnel	938H	600H
Heures remplacées	198H	1H

Observations:

Le nombre d'heures remplacées est à analyser avec précaution. Il semblerait que les heures remplacées de l'année N-1 n'aient pas fait l'objet d'un report systématique dans Pronote.

A noter, le recrutement du professeur d'EPS est toujours en cours. Les deux appels à candidature sont restés infructueux (19/10 et 21/11).

Autre point : les représentants du personnel s'associent à la demande des parents d'élèves de renforcer l'équipe de lettres par un recrutement dédié aux remplacements.

- La propreté des toilettes au LFC reste toujours un grand souci. Quelles sont les nouvelles mesures prises au sein de l'établissement pour assurer la propreté des toilettes, le respect des mesures hygiéniques et la désinfection des surfaces ?

Une entreprise prestataire est en charge d'assurer la propreté des WC. Il est à déplorer des incivilités quant à l'usage des toilettes et des actes de vandalisme volontaires qui rendent difficilement possible l'entretien et la garantie d'un état satisfaisant.

Il est proposé par la Direction d'engager une sensibilisation auprès des élèves pour prévenir de ces actes.

Les élèves interviennent et confirment que les WC ne sont pas propres.

La Direction indique que ce sujet ne peut pas être négligé parce qu'il contribue au bon climat scolaire. Une concertation avec les élèves peut être mise en place avec les élèves.

- La santé alimentaire reste un point fortement traité en famille. Or, la cafétéria du LFC est catastrophique. Pouvons-nous savoir pourquoi la qualité de la nourriture offerte est mauvaise et les produits vendus ne sont pas sains à manger ?

Nous ne partageons pas ce constat.

Le Lycée accorde une grande importance à la qualité de la restauration. Contrairement à beaucoup d'autres établissements le LFC propose un self "à la française" avec un menu équilibré où les élèves et les personnels mangent tous les jours. La qualité des repas servis est très satisfaisante de l'avis des habitués que nous sommes pour la plupart. Une nouvelle fois nous invitons les représentants des parents d'élèves à venir à tout moment sans RDV pour découvrir par eux-mêmes la qualité de la restauration proposée.

Par ailleurs, nous avons mis en place une commission restauration il y a deux ans. Cette commission va continuer à se réunir pour traiter de ces sujets. Il faut rappeler également que des contrôles sanitaires



aléatoires sont effectués très régulièrement sur les produits servis et l'hygiène des ustensiles et surfaces utilisées.

Concernant la cafétéria, son rôle historique est d'apporter un complément de service, en particulier pour les élèves dont les habitudes alimentaires ne correspondent pas aux critères d'une restauration collective à la française. Là aussi, nous invitons les représentants des parents d'élèves à venir se faire une idée directement de la qualité de la restauration et à nous faire des propositions d'amélioration qui pourront se mettre en place à l'issue d'un processus de dialogue avec les usagers que sont les élèves. Laisser le choix ou contraindre. Nous pensons que cela passe par une éducation à l'alimentation pour laquelle le lycée joue également son rôle.

- Les frais de scolarité et l'euro :

- 1- La dévaluation qui indique que l'Euro atteindra plus que 50 L.E.
- 2- Le taux de change qui risque de changer après la dévaluation et entraîner un montant très élevé des frais à chaque famille.
- 3- Le manque d'euros dans les banques.
- 4- Le pourcentage d'augmentation des frais de scolarité voté chaque année en conseil d'établissement qui vient aggraver la situation, surtout pour les familles qui ont plusieurs enfants.
- 5- La crainte des parents des enfants en primaire avec encore plusieurs années et qui vont se trouver avec des frais immenses dans l'avenir.

La crise économique que traverse l'Egypte est, de l'avis de certains spécialistes, la plus importante depuis 50 ans. Nous partageons ces constats et ces inquiétudes qui impactent les familles et le lycée. En liaison avec le poste diplomatique, nous avons alerté le siège de l'agence sur cette situation. Une réunion s'est tenue avec les services de l'AEFE il y a 2 semaines. Ce dialogue peut être élargi en associant les APE sous une forme plus directe. J'invite les représentants des parents à venir nous rencontrer dès que possible pour définir les modalités de ce dialogue avec l'agence.

Autres points abordés :

- Pour faire face aux dépenses, il est désormais demandé aux nouvelles familles de payer les droits de scolarité en euros.  
L'accès à la disponibilité de la devise est une préoccupation majeure. Il y a eu un impact direct sur le taux de pression à l'entrée du LFC.
- La crise économique se fait également ressentir sur l'ensemble des autres établissements internationaux et dans l'ensemble du pays.
- M. Hervé MAJIDIER indique que les mois à venir seront sans doute les plus difficiles. L'import a chuté de 18%. Le problème reste la dette du pays. Il appelle à la prudence quant au budget prévisionnel établi.

14.f : Représentants des personnels ATOS : néant

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et lève la séance à 19H30.



Le président et proviseur

Le secrétaire de séance

Frédéric BROMONT

Kim VO HOANG

Lu et approuvé par Mme Marie-Hélène DELAFLOTTE, professeur des écoles, représentante du personnel enseignant 1<sup>er</sup> degré et secrétaire de séance adjointe